

## 8 informations communautaires

### Semaine du 24 août 2015



#### Sommaire :

- > Actions de la maison de l'emploi
- > Brûlage des déchets végétaux : arrêtons les dégâts ...
- > Des conteneurs en apport volontaire pour les ordures ménagères
- > Port de Lanildut – traversée de l'aber Ildut en bateau à moteur
- > Nautisme en Pays d'Iroise : un centre nautique à Molène
- > Août au phare Saint-Mathieu
- > Lutte contre le frelon asiatique
- > Conseil architectural gratuit pour les particuliers

Retrouvez toutes les informations sur [www.pays-iroise.bzh/Toutes les actualités](http://www.pays-iroise.bzh/Toutes%20les%20actualites)



Communauté de communes du Pays d'Iroise  
02.98.84.28.65 / [accueil@ccpi.bzh](mailto:accueil@ccpi.bzh)  
Zone de Kerdrioual  
CS 10078  
Lanrivoaré

#### Actions de la maison de l'emploi

**Rail Emploi services** : tous les jeudis de 10h à 12h (sur RDV – 02 98 48 01 68).

**Compétences clés** : en Français (jeudi) ou en **bureautique/numérique** (lundi) pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. (Prescription possible par la maison de l'emploi).

Renseignements : 02 98 32 47 80 / [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh)

#### Brûlage des déchets végétaux : arrêtons les dégâts ...

Le brûlage des déchets végétaux et autres à l'air libre est interdit en France (Article 84 du règlement sanitaire départemental, rappelé dans la Circulaire Ministérielle du 18/11/2011).

Quelques chiffres : 50 kg de déchets végétaux brûlés à l'air libre = 9800 km parcourus avec une voiture diesel récente et 37 900 km avec une voiture essence !

Le brûlage de ces matières libère des particules, des dioxines et furanes, des composés organiques volatiles... Un vrai cocktail pour l'environnement et notre santé.

Des solutions alternatives existent... L'idéal est de restituer la matière végétale au jardin sous forme de compostage et de paillage. Pour vous y aider, la CCPI propose des composteurs à tarifs préférentiels et une aide financière à la location d'un broyeur. En deuxième choix, vous pouvez déposer vos déchets végétaux dans l'une des 5 déchèteries de la CCPI.

Renseignements : 02 98 32 37 83 / [environnement@ccpi.bzh](mailto:environnement@ccpi.bzh)

#### Des conteneurs en apport volontaire pour les ordures ménagères

La saison estivale bat son plein, la production d'ordures ménagères va augmenter avec l'arrivée des touristes, des propriétaires de résidences secondaires et l'accueil par les ménages de personnes supplémentaires dans leur foyer. Face à ce phénomène, la CCPI a développé un réseau de conteneurs enterrés et aériens pour l'apport d'ordures ménagère en apport volontaire.

La carte de ces points est consultable : [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) (Onglet environnement - déchets - la collecte et le tri).

Vous y trouverez également les cartes par commune des conteneurs pour le verre et les recyclables en mélange.

### Port de Lanildut – traversée de l’aber Ildut en bateau à moteur

Avis aux randonneurs qui souhaitent emprunter le GR34 de part et d’autre de l’aber sans devoir rebrousser chemin : Pascal, le capitaine du Port, vous propose de vous transporter dans son bateau à moteur d’une rive à l’autre, tout en vous faisant découvrir les secrets du site.

Durée de la traversée : 10 à 15 min. Aller simple : 1,50 € / Aller-retour : 2 € (gilets de sauvetage fournis).

Réservation (obligatoire au plus tard la veille de votre traversée) : 02 98 04 36 40 / 06 31 93 58 71

---

### Nautisme en Pays d’Iroise : un centre nautique à Molène

Comme tous les ans, les centres nautiques du Pays d’Iroise vous accueillent du 6 juillet au 31 août à Plougonvelin, Ploudalmézeau, Landunvez, Plouarzel, et... Molène.

Au choix dans les 4 premiers : stages de 5 demi-journées dès 4 ans, cours particuliers, location de matériel, après-midis découverte en famille ou entre amis

Reste à choisir votre activité : optimist, planche à voile, catamaran, kayak, stand up paddle.

Quant à Molène, vous pourrez y faire une inoubliable balade nautique en kayak, accompagné de Yannick, qui vous fera découvrir ce site magnifique, ou y louer kayak ou palmes/masques/tuba.

D’autres balades en kayak sont également proposées à Lanildut et Landunvez, les mardis et jeudis du mois d’août.

Renseignements et inscriptions : 02 98 48 22 20 / [npi.plougonvelin@ccpi.bzh](mailto:npi.plougonvelin@ccpi.bzh)

Retrouvez toutes les informations sur : [www.nautisme.pays-iroise.bzh](http://www.nautisme.pays-iroise.bzh) (inscriptions en ligne possibles).

---

### Août au phare Saint-Mathieu

Après avoir gravi les 163 marches vous découvrirez un panorama à 360° sur la mer d’Iroise qui vous sera commenté par un guide. Poursuivez ensuite votre visite par le musée de l’abbaye et le cénotaphe.

Tous les jours de 10h à 19h30.

Tarifs phare/musée de l’abbaye : + 12 ans : 3€50, 6-11 ans : 1€50, - 6 ans : gratuit.

Passeport phare St Mathieu-Musée de l’abbaye / Phare de Trézien à Plouarzel : + 12 ans : 5€50, 6-11 ans : 3€,- 6 ans : gratuit.

Passeport phare St Mathieu-Musée de l’abbaye / Fort de Bertheaume à Plougonvelin : + 12 ans : 5€50, 6-11 ans : 3€,- 6 ans : gratuit.

**Exposition** en entrée libre sur « l’Évolution technique des sources lumineuses des phares et balises ».

---

### Lutte contre le frelon asiatique

La CCPI s’est engagée dans le dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique en signant une convention avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Si vous trouvez un nid de frelons chez vous, un correspondant local viendra identifier s’il s’agit bien du frelon asiatique et le cas échéant, déclencher l’intervention d’une entreprise agréée (intervention prise en charge par la CCPI).

Retrouvez la liste des correspondants locaux et les informations sur [www.pays-iroise.bzh/environnement](http://www.pays-iroise.bzh/environnement) (*Rubrique Documents à télécharger*)

---

### Conseil architectural gratuit pour les particuliers

Vous avez un projet de construction, d’agrandissement, de rénovation ou de transformation de votre habitation... Vous recherchez des idées et des solutions pour concrétiser votre projet ? Un architecte du CAUE du Finistère vous reçoit dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d’Iroise, tous les premiers jeudis du mois de 9h à 12h, afin de vous guider dans vos choix et démarches. Ce service est gratuit et sans engagement.

Sur rendez-vous auprès de la CCPI : 02 98 84 28 65 en précisant la nature et le lieu de votre projet.

[www.caue-finistere.fr](http://www.caue-finistere.fr)